

## Que doit-on rejeter au réseau d'assainissement collectif !!!

(Article 5 du règlement d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet )

Une habitation raccordée au réseau d'assainissement collectif rejette les eaux usées de cuisine, salle de bain, toilettes, machines à laver... Toutes les eaux sont par la suite évacuées via le réseau d'assainissement vers la station d'épuration afin d'être traitées.

**Les installations sanitaires et surtout les toilettes**

**ne sont en aucun cas un tout-à-l'égout !!!**

**Il ne faut surtout pas y jeter n'importe quoi !!!**

**Tout se retrouve en bout de chaîne, c'est-à-dire à la station d'épuration !!**



L'eau de pluie augmente inutilement le fonctionnement des pompes et dilue les eaux usées posant des problèmes sur le traitement de la pollution. Des contrôles sont donc effectués afin de vérifier le bon raccordement des habitations pour les eaux usées et les eaux pluviales dans le but de limiter les pollutions vers le milieu naturel.

Toutes les matières non destinées à être versées dans un circuit des eaux usées (lingettes, coton tiges, serviettes périodiques, ordures ménagères, déchets d'origine animale ou contenus de fosses septiques) engendrent tôt ou tard des dysfonctionnements (blocage de pompes, réseaux bouchés...).



Certains produits comme les solvants, la peinture, les huiles usagées... ne doivent pas se retrouver avec les eaux usées. La toxicité, la composition chimique et/ou la fluidité de ces produits ne favorisent pas le traitement à la station et obligent un entretien plus courant des réseaux.

**De mauvais rejets ont un impact fort sur la qualité et sur le coût de traitement des eaux.**

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Service Assainissement  
33, Place des Promenades  
79600 AIRVAULT

☎ 05 49 64 93 48

☎ 05 49 64 94 02

✉ [assainissement@cc-avt.fr](mailto:assainissement@cc-avt.fr)

[www.cc-avt.fr](http://www.cc-avt.fr)